



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 25
Mercredi 26 juin 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Approbation d'un nouveau règlement communal

Le règlement pour la gestion d'un financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale de la Commune mixte de Champoz a été approuvé lors de son Assemblée communale du 5 juin 2019.

Il entrera en vigueur dès le 01.07.2019.

Champoz, le 18.06.2019

Le Conseil communal



Corcelles

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 12 juin 2019

En vertu de l'article 67 du règlement d'organisation de la commune mixte de Corcelles, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 juin 2019 est déposé publiquement **durant 20 jours** au secrétariat communal, à compter de la présente publication.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et tous les jeudis de 17h à 18h30.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 26 juin 2019

Conseil communal

Vacances d'été

Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 2 août 2019 inclus.

Réouverture le mardi 6 août 2019 selon l'horaire habituel.

L'administration communale vous souhaite d'ores et déjà un bel été!

Corcelles, le 26 juin 2019

Secrétariat communal



Crémises

Avis de construction

Requérant: Houriet Jonas, chemin des Archebusiers 255, 2746 Crémises

Emplacement: Parcelle N° 314, au lieu-dit: chemin des Archebusiers 255, commune de Crémises

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout actuelle par une chaudière à bois et pellets, pose de panneaux solaires thermiques pour chauffer l'eau, sur le pan Sud du toit.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation: H

Dépôt public de la demande, avec plans **jusqu'au 18 juillet 2019 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

2746 Crémises, le 19 juin 2019

Secrétariat communal Crémises

Avis de construction

Requérant: Roland et Fabienne Meier, Sur le Crêt 111, 2746 Crémises

Auteur du projet: Allemann Haustechnik, Industrie 84, 2746 Crémises

Emplacement: Parcelle N° 820, au lieu-dit: Sur le Crêt 111, commune de Crémises

Projet: Remplacement du chauffage à mazout actuel par une PAC air/eau splitée

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation: H

Dépôt public de la demande, avec plans **jusqu'au 25 juillet 2019 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 26 juin 2019

Secrétariat communal Crémises



Court

Avis de construction

Requérant: Sébastien Paroz, Sur le Bennevis 4, 2738 Court

Propriétaires: Sébastien et Petra Paroz, Sur le Bennevis 4, 2738 Court

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Emplacement: parcelle N° 1338, au lieu-dit « Sur le Bennevis 4 », 2738 Court



Belprahon

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2019

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2019 sera déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, soit du 22 juillet 2019 au 10 août 2019 (en raison des vacances d'été).

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Belprahon, le 26 juin 2019

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée comme suit:

Secrétariat: du lundi 1^{er} juillet 2019 au dimanche 21 juillet 2019

Caisse: du vendredi 12 juillet 2019 au dimanche 4 août 2019

Belprahon, le 26 juin 2019

Secrétariat communal

Taxe des chiens

Les propriétaires de chiens sont invités à s'acquitter de la taxe réglementaire jusqu'au 31 août 2019 au secrétariat communal où une médaille leur sera remise. Les chiens de moins de trois mois ne sont pas taxés mais doivent tout de même être annoncés.

Belprahon, le 19 juin 2019

Secrétariat communal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Projet : construction d'un local de bricolage et fermeture d'un couvert en façade Sud

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2a

Dérogation : 33 al. 2 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (Rue de la Vallée 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi.

Court, le 26 juin 2019

Municipalité de Court, administration municipale



Eschert

Cabane forestière – rénovation

La cabane forestière n'est plus ouverte au public jusqu'à nouvel avis.

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

2743 Eschert, juin 2019

Conseil communal

AIB - contribution 2019

L'assurance immobilière Berne a octroyé, pour 2019, la somme de CHF 9'396.00.- (contribution aux frais d'exploitation des sapeurs-pompiers) en faveur de la commune.

Eschert, le 26 juin 2019

Conseil communal

Dossiers en dépôt public durant les vacances d'été

Pour la consultation des dossiers en dépôt public durant la fermeture de l'administration communale, merci de contacter le numéro suivant, pour prendre rendez-vous : 077 495 06 45.

Eschert, le 26 juin 2019

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du

12 juillet au 4 août 2019

Réouverture le lundi 5 août 2019 selon l'horaire habituel.

Le conseil communal et l'administration communale souhaitent d'ores et déjà un bel été à toutes et à tous!

Eschert, le 26 juin 2019

Conseil communal



Grandval

Marquage au sein du village

Afin d'assurer au mieux la sécurité routière au sein du village, un marquage de différentes priorités de droite a été effectué.

Ces nouveaux marquages permettront de mieux discerner les priorités de droite et devraient inciter les conducteurs à ralentir lorsqu'ils circulent dans le village.

Puis, les points de collecte ont également été repeints. Certains ont été légèrement déplacés afin de faciliter et de sécuriser le dépôt de déchets.

Nous vous serions reconnaissants de respecter les nouveaux tracés.

Grandval, le 26 juin 2019

Le Conseil municipal



Loveresse

Analyse de l'eau potable

A l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 27 mai 2019 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'auto-contrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- qualité bactériologique : irréprochable
- dureté en graduation française (°f) : 18,7
- teneur en nitrate (mg/l) : 5,1
- provenance de l'eau : eau de source
- traitement de l'eau : non traitée

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 24 juin 2019

Conseil communal



Moutier

Vacances d'été

Fermeture des bureaux l'après-midi

Nous vous informons que les bureaux de l'administration communale à la Rue de l'Hôtel de Ville 1 et 2 seront fermés tous les après-midi du lundi 15 juillet 2019 au vendredi 2 août 2019.

Moutier, le 26 juin 2019

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Didier KROPP SA et SIGEOM SA, rue des Oeuches 45, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1398, rue des Oeuches 45

Projet : Réfection de la toiture partie Ouest et des façades Sud et Ouest.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme sont ouverts uniquement le matin de 8h à 11h.

Moutier, le 19 juin 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : MAKSUTI Fadil, rue Neuve 53, 2740 Moutier

Auteur du projet : Costa A. Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1697, rue Neuve 53

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aéro-eau split, agrandissement de la surface habitable au Sud et création de nouvelles fenêtres sur les façades Est et Ouest

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme sont ouverts uniquement le matin de 8h à 11h.

Moutier, le 19 juin 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction – Modification projet

Requérant : RERAT Olivier et GARIFULLINA Liliya, chemin des Fauvettes 5, 2740 MOUTIER

Auteur du projet : Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelle N° 3359, Plein-Soleil 23

Projet : Construction d'une maison familiale avec couvert et réduit ; Pose de panneaux solaires thermiques ; Pose d'une piscine extérieure chauffée.

Zone : PQ « Prés Zuber »

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 15 juillet 2019 au 19 juillet 2019, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme sont ouverts uniquement le matin de 8h à 11h.

Moutier, le 26 juin 2019

Services Techniques-Urbanisme

Ordonnance sur les fonds pour l'efficacité énergétique

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le conseil municipal, dans sa séance du 18 juin 2019, a modifié l'ordonnance sur les fonds pour l'efficacité énergétique (article 12), avec entrée en vigueur au 1^{er} août 2019.

Le document peut être consulté à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière

communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé au Préfet du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 19 juin 2019

Conseil municipal

Commune bourgeoise de Moutier

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2019

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 12 juin 2019 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la commune bourgeoise où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 18 juin 2019

Le Conseil de bourgeoisie



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Règlement scolaire

Le règlement scolaire de la commune de Perrefitte a été adopté par l'assemblée municipale en date du 13 juin 2019. Il entre en vigueur immédiatement sous réserve d'un éventuel recours. Il est déposé au secrétariat où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

PV de l'assemblée municipale

Conformément à l'art. 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 3 juin 2019 est déposé publiquement du 27 juin au 12 juillet 2019 et après la pause estivale du 5 au 9 août 2019. Durant cette période, il peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 22 mai 2019 obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales. Aucun *Escherichia coli* ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique: Irréprochable

Dureté en graduation française (°f): 19,3 (eau mi-dure)

Teneur en Calcium: 75,3 mg/l

Teneur en Magnésium: 1,3 mg/l

Teneur en Sodium: 6,4 mg/l

Teneur en Potassium: 0,5 mg/l

Teneur en Chlorure: 11,1 mg/l

Teneur en Nitrate: 5,5 mg/l

Teneur en Sulfate: 4,4 mg/l

Provenance de l'eau: Source de Rond-Pré

Traitement de l'eau: Désinfection par UV

Lieux de prélèvement: Immeuble 2m; Fontaine près de chez M. Frédy Mercerat; Grand réservoir avant et après UV.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale (032 / 493.22.74).

Aux propriétaires de chiens

Au début du mois de juillet 2019, vous recevrez une facture pour vous acquitter de la taxe 2019 qui se monte à CHF 60.- / animal. La médaille qui vous a été remise ne mentionne pas l'année et reste valable tant que vous êtes en possession de votre animal sur le territoire de notre commune. Si vous n'étiez pas en possession de votre animal lors de l'encaissement des taxes 2018, prière de l'annoncer au secrétariat municipal jusqu'au 30 juin 2019. Toute modification relative de votre chien (changement de propriétaire, décès) doit également être annoncée dans le même délai.

Gorges de Perrefitte

En raison de chutes de rochers, les Gorges de Perrefitte ont été fermées dès le 25 avril 2019. Le site étant actuellement sécurisé et les réparations réalisées, le site sera à nouveau ouvert dès le jeudi 27 juin 2019.

Fête nationale

Comme chaque année, la Municipalité organise le 1^{er} août au Stand de tir de Perrefitte. Des précisions parviendront à la population par le biais d'un tous-ménages qui sera distribué à la mi-juillet.

Vacances d'été

Durant les vacances d'été, le bureau municipal sera fermé du 15 juillet au 2 août 2019. Le Conseil municipal et le personnel administratif vous souhaitent d'ores et déjà un bel été.

Perrefitte, le 26 juin 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: M. Pascal Tschumi, Le Pratin 48, 2742 Perrefitte

Auteur du projet: Creabéton Matériaux SA, 3646 Einigen

Emplacement: parcelle N° 886, au lieu-dit: «Le Pratin 48», commune de Perrefitte

Projet: Construction d'une pSTEP Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Durant la fermeture estivale du bureau communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous au numéro de portable suivant: 076 574 54 92.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 26 juin 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Communications du Conseil communal

Le Cirque Chnopf sera de passage à Souboz du 8 au 15 juillet 2019, les représentations sont prévues vendredi 12 juillet à 19h30, samedi 13 juillet à 19h30 et dimanche 14 juillet à 16h30.

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du lundi 15 juillet au dimanche 11 août 2019. Les permis de construire suivants ont été délivrés:

- Bandelier Laurent et Maryline, pose d'une installation photovoltaïque, Derrière les

Maisons 26 à Sornetan, bâtiment digne de conservation.

- Commune mixte de Petit-Val, déplacement et agrandissement du couvert à vélos, augmentation de la hauteur du mur ainsi que modification du tracé dudit mur et suppression de deux marches pour accéder aux terrasses, Plaine Fin 10-10a à Sornetan, permis délivré par la Préfecture du Jura bernois.

Souboz, le 26 juin 2019

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant: Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes

Propriétaire: Bati Tutti Sàrl, M. Angelo Inzitari, H.-F. Sandoz 80, 2710 Tavannes

Auteur du projet: Bureau d'architecture Alexandre Glück, H.-F. Sandoz 35, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 2264, Rue de Prés 4

Projet: Construction d'une maison familiale et pose de deux panneaux solaires pour l'eau chaude sur le toit

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 24 RAC

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 24 juillet 2019 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 26 juin 2019

Le secrétariat municipal



Roches

Nouvelle administratrice des finances

Suite au départ de la titulaire, le Conseil communal a nommé M^{me} Christine Mathez au poste d'administratrice des finances. M^{me} Mathez entrera en fonction le 1^{er} juillet 2019. Le Conseil communal lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles tâches.

Roches, le 20 juin 2019

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de séances à l'extérieur, le bureau municipal sera fermé le vendredi 28 juin 2019 et le mercredi 3 juillet 2019.

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public

Lors de sa séance du 17 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé cette nouvelle ordonnance qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

L'ordonnance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être déposé contre l'ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la

Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Fuet, le 26 juin 2019

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Florimob SA, Case postale 52, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement : parcelle N° 738, au lieu-dit : «L'Abbaye 1», Bellelay, commune de Saicourt.

Projet : construction et aménagement d'un ascenseur à l'intérieur de l'Hôtel de l'Ours.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Village Ancien.

Recensement architectural : bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A et contrat de classement du 9.6.2011.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 26 juin 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Florimob SA, Case postale 52, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Emplacement : parcelle N° 738, au lieu-dit : «L'Abbaye 1», Bellelay, commune de Saicourt.

Projet : dégagement de la façade Sud du bâtiment pour assainissement, construction d'une terrasse accessible aux handicapés, remblayage et aménagement d'un talus en prairie avec place de jeux et réfection complète des surfaces bitumineuses.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : ZV6 & Village Ancien.

Dérogation : art. 80 LR.

Recensement architectural : bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A et contrat de classement du 9.6.2011.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 juin 2019

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Saules

Commune de Saules

Avis de construction

Requérant : Monsieur Herbert Amstutz, Montagne de Saules 68, 2732 Saules BE.

Emplacement : parcelles N°s 233, 347 et 365, au lieu-dit : «Montagne de Saules», Saules.

Projet : aménagement d'un chemin d'accès en groise, d'une longueur de 68 mètres, pour l'accès à un chalet (résidence secondaire).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : pâturage boisé (art. 532 E9 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 juin 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Furer Willy, Les Côtattes 75, 2732 Saules

Emplacement : parcelle 165 au lieu-dit «Les Côtattes 75»

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau PAC

Dimensions et genre de construction : selon plans déposés

Zone : Habitation

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juillet 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droits faites par écrit et motivées y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

Pour rappel, le secrétariat communal est ouvert au public le mardi de 16h à 17h ou à un autre moment sur rendez-vous préalablement convenu avec la secrétaire au 032 481 38 28.

Saules, le 19 juin 2019

Le Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : M. Martial Giobellina, Clos Beausan 8, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : VIVAlOGIS.ch Architecture, Philippe Schwob, Grand-Rue 165, 2720 Tramelan

Propriétaire foncier : le requérant

Genre d'ouvrage : Création d'un duplex dans un habitat rural avec installation solaire

Rue ou lieu-dit : Clos Beausan 8c, parcelle 238

Zone : Village ancien, ensemble bâti A

Dimensions et construction : selon les plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 juillet inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture de l'administration communale, les documents peuvent être consultés moyennant préalablement un rendez-vous au N° de tél. 077 211 85 83.

Sorvilier, le 19 juin 2019

Le Conseil municipal

Interdiction de circuler sur les chemins forestiers

En vertu des art. 15 LFO, art. OFo, art. 23 LCFo et art. 32 et 33 OCFo, il est rappelé qu'il est interdit de circuler sur les chemins forestiers avec des véhicules à moteur, avec ou sans plaque d'immatriculation. La circulation est exclusivement réservée

a) à des fins forestières et agricoles,

b) à la pratique de la chasse dans les limites des prescriptions sur la chasse,

c) aux riverains,

d) à l'organisation de manifestations autorisées et

e) aux cas prévus par le droit fédéral ou la législation spéciale.

Les contrevenants sont passibles d'une amende.

Sorvilier, le 26 juin 2019

Le Conseil municipal

Rapport d'analyse de l'eau potable

Plusieurs échantillons d'eau potable, prélevés le 5 juin 2019, ont été analysés par le laboratoire cantonal.

Sur le plan bactériologique, les résultats répondent aux dispositions légales. Toute l'eau est traitée par des rayons UV.

Sorvilier, le 26 juin 2019

Le Conseil municipal



Schelten

Baupublikation

Bauherrschaft : Hans-Peter Spahni-Christ, Rothlach 22, 2827 Schelten

Projektverfasser : Hans-Rudolf Roth, Obere Muolte, 2827 Schelten

Gebäudeeigentümer : Hans Spahni-Cuennet, Route de Montsevelier, 2827 Mervelier

Stelle : Parzelle N°. 27, Rothlach 22

Projekt : Erweiterung Kuhstall für Mutterkühe

Dimension : gemäss abgestellten Pläne

Bau : gemäss abgestellten Pläne

Zone : Landwirtschaft

Gesuch : Art. 24 RPG

Aufgestelle : Gemeindeschreiberei, Schulhaus 13, 2827 Schelten

Aufgatedauer : 26. Juli 2019

Rechtsmittelbelehrung

Einsprache, Rechtsverwendungen und/oder Lastenausgleichsbegehren sind schriftlich, begründet und im Doppel innerhalb der Einsprachefrist bei der angegebenen Einsprachestelle einzureichen oder einer schweiz. Poststelle zur Beförderung zu übergeben. Kollektiveinsprachen und vervielfältigt Einzelsprachen oder weitgehend identische Einsprachen haben anzugeben, wer befugt ist, die Einsprachergruppe rechtverbindlich zu Vertretern (Art. 26 Abs. 3 Bst. H Baubewilligungsdekret, BewD – BSG 725.1). Lastenausgleichsansprüche, die nicht innert der Einsprachefrist angemeldet werde, verwirken (Art. 31 Abs. 4, Bst. A Baugesetz, BauG – BSG 721).

Secrétaire communale

2827 La Scheulte



Tavannes

Concours floral

Sous l'égide de la commission de l'Environnement, la municipalité de Tavannes organise un concours floral d'été qui consistera à la décoration des bords de fenêtres et/ou de balcons.

Les personnes intéressées à participer à ce concours voudront bien communiquer leur inscription auprès du secrétariat municipal.

- par courrier postal à l'adresse de la Grand-rue 1
- par téléphone au 032 482 60 43
- ou encore par message électronique secretariat@tavannes.ch

et jusqu'au 5 juillet 2019.

Un jury spécialement constitué à cet effet désignera et récompensera les trois premiers lauréats de ce concours.

Tavannes, 6 juin 2019

Secrétariat municipal

La trentaine de personnes présentes s'est également vu rappeler les exigences de la commune en matière de canalisations et ses obligations en matière de marché public.

Cette petite manifestation a été bien comprise et appréciée par les participants sur qui la commune compte pour un développement futur harmonieux.

Bévilard, le 18 juin 2019

Conseil communal de Valbirse

Dépôt public au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 25 juillet 2019. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 20 juin 2019

Commune mixte de Valbirse



Développer Valbirse en harmonie

Le conseil communal de Valbirse a invité les architectes et artisans de la commune ainsi que ceux de la région de Tavannes à Moutier, à une séance d'information et d'échanges le 13 juin 2019.

Le nouvel exécutif souhaitait ainsi rappeler les procédures en matière de permis de construire et informer sur les différentes lois, ordonnances et changements à venir. En exigeant le respect de ces procédures dès le début d'un projet, la commune évite aux propriétaires de devoir payer après-coup, des frais de remise en état, voire de payer une amende.

Avec le nouveau plan d'aménagement local qui entrera en vigueur en 2020, la commune disposera d'un seul règlement de construction qui dictera précisément le cadre dans lequel les nouveaux projets devront s'inscrire.

Commune, architectes et artisans ont tout intérêt à bien se coordonner et les autorités ont ainsi rappelé que les services techniques de Valbirse étaient là pour assurer cette coordination.

La trentaine de personnes présentes s'est également vu rappeler les exigences de la commune en matière de canalisations et ses obligations en matière de marché public.

Horaire d'été de l'Administration communale

Durant les deux semaines du 15 juillet au 26 juillet 2019, le bureau communal sera ouvert uniquement le matin de 10h à 12h ou sur rendez-vous.

L'Administration sera complètement fermée durant la semaine du 29 juillet au 2 août 2019.

Pour les situations d'urgence uniquement, vous avez la possibilité de téléphoner au 079 945 98 25 (Secrétaire communale suppléante) ou 078 601 84 05 (Maire).

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été ensoleillé et de bonnes vacances.

Bévilard, juin 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant: Commune de copropriétaires PPE Les Côtes 3, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Commune de copropriétaires PPE Les Côtes 3, 2735 Bévilard

Propriétaire foncier: Commune de copropriétaires PPE Les Côtes 3, 2735 Bévilard

Projet: ouverture d'une fenêtre dans le toit plat du bâtiment de type Velux, dimensions 1.20m x 1.20m, hauteur 30.5cm, à la rue Les Côtes 3, sur parcelle N° 785 en zone H3 à Bévilard

Commune mixte de Valbirse, service des eaux

Résultats des analyses d'eau

Le service des eaux de Valbirse a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 23 mai et le 5 juin derniers.

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Réseau	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française *f	Teneur en Nitrate (mg/l)
Malleray, réseau inférieur	irréprochable	24.0, Eau « mi-dure »	7.5, (tolérance 40)
Bévilard	irréprochable	15.1, Eau « mi-dure »	6.2, (tolérance 40)
Pontenet et Malleray réseau supérieur	irréprochable	18.6, Eau « mi-dure »	9.1, (tolérance 40)

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des services techniques.

Bévilard, le 20 juin 2019

Service des Eaux Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

informations pratiques



Valbirse

Commune de Valbirse
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

032 491 61 61
info@valbirse.ch
www.valbirse.ch

Lun-Mar: 10h - 12h et 14h - 17h
Mercredi: 10h - 12h
après-midi fermé
Jedi: 10h - 12h et 14h - 18h
Vendredi: 10h - 12h et 14h - 16h



Sorvilier

Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
www.sorvilier.ch

informations pratiques



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Tél. : 032 497 71 10
www.court.ch
contact@court.ch

Heures d'ouverture :
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Tél. : 032 493 40 85
secretariat@eschert.ch
www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille
Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat : 032 499 95 55
Natel pour les cartes journalières : 079 729 56 89
Courriel : secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture : Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture : Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet : www.grandval.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Heures d'ouverture

Lu – ve 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

Site internet

www.tavannes.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture:
sur demande



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88

Heures d'ouverture:
Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30

www.champoz.ch

admin.champoz@bluewin.ch



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: communesaules@bluewin.ch

Heures d'ouverture:
mardi de 16 h à 17 h ou sur rendez-vous

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social :

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Mercredi 14 h à 16 h

Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaires d'hiver

Dès le 1^{er} décembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, le point de récolte de la Halle aux marchandises sera ouvert selon l'horaire suivant:

Mercredi 10 h à 11 h 45 et 13 h 15 à 18 h

Samedi 10 h à 12 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	37	33	11.09.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi
27	26	03.07.2019	mercredi	38	34	18.09.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
28	27	10.07.2019	mercredi	39	35	25.09.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
29	28	17.07.2019	mercredi	40	36	02.10.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
30		24.07.2019	SUPPRIME	41	37	09.10.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIME
31		31.07.2019	SUPPRIME	42	38	16.10.2019	mercredi				
32		07.08.2019	SUPPRIME	43	39	23.10.2019	mercredi				
33	29	14.08.2019	mercredi	44	40	30.10.2019	mercredi				
34	30	21.08.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi				
35	31	28.08.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi				
36	32	04.09.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi				